

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-15-2

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Service instructeur

Service attractivité des territoires

Service consulté

3LAND : CONVENTION DE PLANIFICATION TRINATIONALE POUR L'ANNÉE 2021

Résumé : Dans le cadre de l'aménagement du projet 3Land, il est proposé d'approuver la convention de planification trinationale pour l'année 2021 et d'autoriser le Président à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission territoriale Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller du 23 avril 2021.

La Collectivité européenne d'Alsace est partenaire du projet 3Land relatif à l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de près de 180 hectares, le long des rives du Rhin, à cheval sur les communes de HUNINGUE, de WEIL-AM-RHEIN et le canton de Bâle-Ville.

La première convention de planification relative à la coopération pour le futur développement du quartier 3Land, a été signée le 25 septembre 2012, associant le canton de Bâle-Ville, les Communes de HUNINGUE, de WEIL-AM-RHEIN, la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières et le Département du Haut-Rhin. Elle couvrait la période 2013-2014 et a été prolongée sur l'année 2015. Elle a donné lieu à la validation d'un masterplan trinational, à la réalisation d'études relatives à la création de deux ponts sur le Rhin et à la mise en place d'une stratégie de communication trinationale autour du projet 3Land.

La deuxième convention, couvrant la période 2016-2020, a intégré de nouveaux partenaires tels que le Landkreis Lörrach. Les travaux suivants ont été menés :

- une étude de mobilité et de transport à l'échelle du 3Land destinée à l'élaboration d'un concept trinational de transports sur le périmètre du projet ;

- un concours de projets pour la réalisation de la passerelle portuaire et du pont sur le Rhin ;
- la mise en place d'un groupe de travail sur les paysages et sur les usages de trois parcelles pilotes avec la réalisation d'un catalogue de critères et d'un label 3Land présentés dans une brochure ;
- le lancement d'une étude d'opportunités concernant le pont sur le Rhin ;
- le développement du concept de communication.

Les participations financières des partenaires sont définies dans les différentes conventions de planification successives et suivaient la répartition suivante jusqu'en 2020 :

- 50% par les suisses ;
- 25% par les allemands ;
- 25% par les français.

Pour 2021, une nouvelle clé de répartition de financements a été proposée sur les études spécifiques au pont :

- Suisse : 50% inchangés ;
- Allemagne : 15% contre 25% sur le reste du projet 3Land ;
- France : 35% contre 25% sur le reste du projet 3Land.

Partenaires	2013/2014	2015	2016/2017	2018	2019	2020	2021
Canton de Bâle	250 000 €	120 000 €	240 000 €	108 000 €	108 000 €	126 694 €	90 000 €
ETB	22 500 €	/	/	/	/	/	
Weil-am-Rhein	100 000 €	60 000 €	90 000 €	40 500 €	40 500 €	52 313 €	30 750 €
Landkreis Lörrach			30 000 €	13 500 €	13 500 €	17 438 €	10 250 €
CC3F/SLA	50 000 €	25 000€	50 000 €	22 500 €	22 500 €	29 062 €	20 188 €
Huningue	50 000 €	25 000€	50 000 €	22 500 €	22 500 €	29 062 €	20 188 €
CD68/CeA	25 000 €	10 000 €	20 000 €	9 000 €	9 000 €	11 626 €	10 636 €
INTERREG		225 000 €				38 203 €	29 754 €

*Les montants sont arrondis à l'€ supérieur

Les financements INTERREG en cours couvrent la période 2020 – 2022, pour un montant total de 108 609,96 €.

L'année 2021 constitue une année de transition pour préparer la future convention qui devrait couvrir la période 2022 – 2026.

Le programme de travail pour l'année 2021 inclut :

- le rendu de l'étude d'opportunités concernant le pont sur le Rhin,
- la préparation d'un cahier des charges pour l'élaboration du concept de mobilité trinational en complément de la précédente étude de mobilité,
- la réalisation d'une étude préparatoire au concours pour la construction du pont sur le Rhin, pour définir le portage, les coûts, les critères d'attribution et le déroulement du concours,

- la coordination trinationale des mesures d'adaptation au climat avec la préparation d'un cahier des charges pour la réalisation d'analyses d'impact climatique de trois projets pilotes,
- la préparation d'une étude de faisabilité sur les corridors écologiques, mettant l'accent sur les ponts (nouveau pont sur le Rhin, pont du port, Dreirosenbrücke),
- l'appui à la réalisation et à la communication du catalogue de critères trinational par un comité d'experts trinational,
- la poursuite des actions de communication autour du projet 3Land.

Le coût prévisionnel fixé par la convention pour l'année 2021 est de 211 764,74 €, dont 10 635,29 € attendus de la part de la CeA, soit 5% du coût global (cf. tableau de financement page précédente).

Le budget 3Land pour l'année 2021 a été revu à la baisse à la demande notamment des allemands, du fait des contraintes budgétaires liées à la pandémie de COVID.

Par ailleurs, les allemands ont souhaité réduire leur participation concernant les études liées au pont sur le Rhin entre la France et la Suisse, qui ne concernerait pas le territoire allemand, malgré les connexions qu'il permettra au niveau du réseau de transports en commun et des mobilités douces.

Afin de préserver l'aspect trinational du projet 3Land, une nouvelle clé de répartition de financements a été proposée sur les études spécifiques au pont (Suisse : 50 % inchangés, Allemagne : 15% contre 25% sur le reste du projet 3Land, France : 35% contre 25% sur le reste du projet 3Land).

La contribution de la CeA est donc revue à la hausse pour l'année 2021, ce qui nécessitera un ajustement en DM1. En effet, le montant inscrit en BP pour le projet 3Land en 2021 est de 9 000 €. Les 1 635,29 € supplémentaires attendus devront faire l'objet d'une inscription complémentaire en DM1 2021.

Pour tenir compte de ce décalage en termes d'engagement budgétaire et afin de pouvoir signer la convention de partenariat trinationale 3Land pour 2021, la convention inclut à l'article 4.1 relatif au budget 2021 la mention suivante :

« Les montants ci-dessus s'entendent sous réserve de l'approbation du budget par les porteurs de projet et doivent être approuvés par leurs instances délibérantes.

La convention est caduque dans l'hypothèse où l'ensemble des organes délibérants des porteurs de projet ne validaient pas le budget. Dans ce cas, les signataires de la présente convention entameraient de nouvelles négociations. Les dépenses exposées pour la réalisation des mesures décrites plus haut restent à la charge de la partie qui les a engagées. »

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de l'aménagement du projet 3LAND, une participation de la Collectivité européenne d'Alsace d'un montant de 10 635,29 € pour l'année 2021, sous réserve de l'inscription des crédits complémentaires lors de la DM1 2021,
- d'approuver la convention de planification trinationale 3Land pour l'année 2021, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,

- d'autoriser le versement de la subvention à l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) en un seul versement après validation du montant global et de l'engagement des crédits correspondants à l'issu du vote de la DM1 2021 et de la signature de la convention de planification 2021,
- de prélever les crédits correspondants sur l'opération P056O022, chapitre 204, nature 20421, fonction 60 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY